

Image not found or type unknown



## accepter diagnostics immobiliers lors d'un bail en cours

Par **chrisconv**, le **10/08/2011** à **15:19**

Bonjour

Est-ce qu'un locataire (nous) est obligé d'accepter que le propriétaire (la Mairie) exécute des diagnostics immobiliers dans notre logement alors que le bail reconduit tacitement est en cours (reste 5 ans 1/2 !) ?

Le Maire s'appuie sur l'article 9 du chapitre 2 du bail (loi juillet 89) qui dit que le locataire doit laisser visiter les lieux pour l'entretien et la sécurité. Cette phrase s'applique-t-elle aux diagnostics immobiliers ?

En vous remerciant d'avance.